

# LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

ET ROLES DES EQUIPES TECHNIQUES REGIONALES

**OLYMPIADE 2017/2022** 

## 01

## EN PREAMBULE

Les présentes directives techniques nationales sont proposées afin de mieux articuler la mise en application de différentes composantes :

### A. DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES EMANANT DU MINISTERE CHARGE DES SPORTS

- Instruction N° DS/CGOCTS/DRH/2016/347 du 23 Nov. 2016 relatifs aux modalités d'intervention des personnels exerçant les missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.
- Convention cadre 2017-2021 liant la FFTDA au ministère des sports.
- Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales.
- Les conventions d'ETR signées entre les ligues et les DRJSCS (le cas échéant).

### B. DES TEXTES REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA FFTDA

- Les statuts fédéraux (version 2.04 adoptée par l'Assemblée Générale du 08 octobre 2016).
- Le règlement intérieur (version 2.04 adoptée par l'Assemblée Générale du 08 octobre 2016).
- Statuts types des ligues (version 2.02 adoptée par le Comité Directeur le 4 décembre 2009).
- Statuts types des comités départementaux (version 1.01 adoptée par le Comité Directeur du 25 novembre 2007).
- Règlementation sportive (version au 02 décembre 2016).
- Règlement médical (version 2.01 adoptée par le Comité Directeur du 25 novembre 2007).
- Règlement de la CSDGE (adopté par arrêté du 11/09/2006).
- Règlement financier (Version 1.00 adoptée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2006).

### C. DU PROJET DE DEVELOPPEMENT FEDERAL 2017-2020.

Les axes et les objectifs de développement pour l'Olympiade Tokyo 2020 répondent à trois questions : Pourquoi ? Comment ? Quoi ? (Cf. en annexe Plan de développement fédéral 2017-2020 pour le détail des actions). Afin de donner la meilleure lisibilité possible au projet de développement fédéral, nous l'avons structuré de la façon suivante :

UN OBJECTIF IDENTIFIE: 65 000 LICENCIE(E)S EN 2020.

### POURQUOI?:

- ✓ Atteindre des objectifs clairs.
- ✓ S'organiser pour atteindre 65 000 licencié(e)s.
- ✓ Donner du sens à l'action de chaque acteur concerné par un développement harmonieux et serein du Taekwondo Français.
- ✓ Répondre aux attentes et besoins exprimés.

### **COMMENT?:**

- ✓ En partageant une stratégie et un projet commun.
- ✓ En priorisant l'engagement au quotidien des cadres sur 4 « axes forts ». chacun répondant à un objectif de premier niveau.
- ✓ En ciblant des secteurs de pratique représentant un fort enjeu de développement.

### QUOI?

### 1-1 POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT:

- Objectif 1 : Elargir notre politique jeune.
- Objectif 2 : Accompagner et valoriser le développement des clubs.
- Objectif 3 : Poursuivre les actions du plan fédéral de féminisation.
- Objectif 4 : Poursuivre les actions du plan fédéral "citoyens du sport".
- Objectif 5 : Mettre en place une organisation pour développer une pratique auprès des personnes en situation de handicap et soutenir les clubs investis.

### 1.2 POLITIQUES DE FORMATION:

- Objectif 1: Poursuivre les actions de formations initiales.
- Objectif 2: Mettre en œuvre les formations aux diplômes d'Etat (DEJEPS, DESJEPS).
- Objectif 3 : Améliorer l'offre de formation continue.
- Objectif 4 : Rédiger / formaliser des contenus.

### 2 - VIE SPORTIVE:

- Objectif 1 : Promouvoir les corps d'arbitrage et les corps de juges.
- Objectif 2 : Améliorer le service aux Ligues.
- Objectif 3 : Améliorer le service des compétitions nationales.
- Objectif 4: Améliorer l'offre compétitive.
- Objectif 5 : Développer de nouvelles pratiques.

### 3 - HAUT NIVEAU:

- Objectif 1 : 1<sup>er</sup> médaille d'Or Olympique. Etre performant à Tokyo (Olympique et Paralympique).
- Objectif 2 : Un taekwondo Français qui gagne dans les compétitions de référence.
- Objectif 3 : Mise en œuvre du Projet de Performance Fédéral.
- Objectif 4 : Construire une filière de Haut Niveau pour la pratique Poomsé.
- Objectif 5 : Préparer l'Olympiade 2020-2024.

### 4 - STRUCTURATION DES TERRITOIRES:

- Objectif 1 : Mettre en place une veille pour la création et la pérennisation des emplois.
- Objectif 2 : Former les dirigeants.
- Objectif 3: Renforcer l'animation territoriale autour des ETR.
- Objectif 4 : Soutenir les ligues par un conventionnement avec la fédération. \*

### D. ROLE DES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES.

Les directives techniques nationales, élaborées par le DTN pour cette olympiade, constituent donc un document de référence accessible à tous et qui permet :

- 1- De comprendre et partager la logique qui sous-tend les choix d'actions sur l'Olympiade en cours. Cela, quel que soit son positionnement dans le dispositif fédéral.
- 2- D'orienter les acteurs vers les dispositifs et outils existants, les réseaux et les personnes ressources qui les animent et les portent.
- 3-D'être structuré par action et par objectif selon des priorités affichées.

Elles ont été conçues dans le but d'établir :

- Un fil directeur pour les cadres techniques, les ligues, les CDT et tous les acteurs et partenaires dans la perspective du projet olympique et de développement vers lequel nous nous dirigeons.
- Une démarche collective cohérente au regard des enjeux et des contraintes actuelles.

# 02

## L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

### **PRESENTATION**

Au plan territorial, les directives techniques nationales sont mises en œuvre par l'Equipe Technique Régionale (ETR). Les ETR sont dorénavant obligatoires et leur cadre de fonctionnement figure dans la circulaire Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales et à leur conventionnement avec les DRJSCS.

### 1-CONVENTIONS

l'Etat et des fédérations qui contribuent à la réalisation du projet fédéral au niveau fédéral. «...Elles précisent les rôles de l'ensemble des acteurs locaux qui contribuent à la mise en œuvre des actions impulsées par la ligue ou le comité régional et mise en place par les instances territoriales de la fédération. Ces acteurs sont des agents de l'Etat, des conseillers techniques fédéraux, des encadrants rémunérés ou bénévoles...».

Elles précisent les moyens humains respectifs de

Cette convention a pour durée l'olympiade pour les régions ayant changé de ressort territorial. Une « ETR fusionnée » sera mise en place au plus tard fin mars 2018.

### 2-COORDONNATEURS

Ils sont prioritairement des agents de l'Etat. Il conviendra qu'au sein de chaque comité directeur de ligues ou comités régionaux soit délégué un référent chargé du suivi de l'ETR.

### **3-DEFINITION**

L'Equipe Technique Régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le Directeur ou la directrice technique

### 4-COMPOSITION

- -Un référent : le président de ligue ou du comité ou son représentant (membre du comité directeur de ligue);
- -Un coordonnateur désigné par le DTN:
   Prioritairement un Conseiller Technique National (CTN), le cas échéant, un Conseiller Technique Fédéral (CTF).
- **-Des membres de commissions** (sportive, formation, développement) pour les principales, validés par le comité directeur.
- -Des techniciens investis de missions régionales dans les 3 grands domaines :
  - a) Détection, sélection et accompagnement vers le sport de haut niveau.
  - b) Formation d'éducateurs, d'officiels et de bénévoles.
  - c) Actions de développement : écoles de

### **5-FONCTIONNEMENT**

L'Equipe Technique Régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le Directeur ou la directrice technique national(e).

### 6-MOYENS

Pour exercer ses missions, l'ETR, dispose de moyens de fonctionnement: Selon les besoins exprimés, l'Etat pourra y contribuer sous la forme d'une subvention à la ligue ou au comité régional au titre de la part territoriale du CNDS et/ou du BOP 219. Cette contribution est nécessairement complétée par une dotation de la ligue ou du comité régional et le cas échéant, par une dotation des comités départementaux.

L'action de l'ETR concourt à la mise en œuvre au niveau régional de l'ensemble des actions du projet fédéral de développement exprimé au travers :

- -Les directives nationales émanant :
- -De la Direction Technique Nationale
- -De la Commission Spécialisée des Dans, Grades et Equivalents.

L'ETR a pour but de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet régional de développement en, s'appuyant sur les orientations et axes forts du projet de développement fédéral national. Cette déclinaison du projet national à l'échelle régionale intègre également les plans de développement départementaux.

### MISE EN PLACE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS LIGUES / FEDERATION

Une convention d'objectifs Ligue / Fédération sera mise en place quand la ligue sera prête à le faire.

L'objectif est de conventionner l'ensemble des Ligues avant la fin de cette olympiade, au rythme de leur structuration. Ce conventionnement permettra à chacun des acteurs (FFTDA et Ligues) de :

- S'inscrire dans une démarche mutuelle partenariale et collaborative.
- Réaffirmer les actions et les moyens mis en œuvre.
- Personnaliser pour chaque ligue, le niveau de soutien de la fédération.
- Garantir la qualité de déclinaison du projet de développement fédéral sur chacun des territoires.

A terme, les comptes rendus cités plus haut, s'inscriront dans l'évaluation du niveau de réalisation de la convention d'objectifs conclue de facon pluriannuelle entre la ligue et la fédération. Convention qui a pour objet coordonner l'action de sportive, administrative et financière de la ligue concernée.

Sur la base de cette convention, et particulièrement sur son respect, la fédération pourra verser une subvention à la ligue, conformément aux conditions spécifiées dans la partie financière de ladite convention. La FFTDA peut également, au regard des besoins avérés, soutenir la ligue sur le plan humain, logistique, matériel,...

### ROLE DES CTN DANS LEUR MISSION DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES LIGUES

Désigné(e) par le DTN sur chaque Ligue, les CTN représentent directement la Direction Technique Nationale.

Ils assurent en ce sens une mission:

- De conseil auprès du Président, de son CD et de son personnel :
  - o En vue de l'élaboration du Plan de Développement Régional, en cohérence avec les Directives Techniques Nationales.
  - En vue de formaliser les dossiers de subventions (CNDS, ...)
- De coordination de l'ETR vis-à-vis de la DRJSCS, assisté par le Responsable Sportif de Ligue (RSL).
- De relation auprès des institutions (Etat et collectivités territoriales) permettant

de renforcer le rôle de la ligue sur son territoire.

- De veille, en assurant une relation régulière avec la ligue et/ou sur sollicitation du président de ligue.
- De suivi de la bonne exécution des projets et finances (publiques ou privées) obtenus par les ligues dans le respect des conventions signées.

Chaque CTN est par ailleurs chargé(e) d'une, voire plusieurs missions nationales sur un secteur spécifique (formation, développement, vie sportive). Expert(e) dans son domaine, il ou elle peut être amené(e) à intervenir à ce titre au sein

d'une Ligue.

Il ou elle, rend compte régulièrement de son action à la Direction Technique Nationale en faisant part de l'avancée de ses actions et le cas échéant des difficultés rencontrées.

### NOMINATIONS AUX DIFFERENTES FONCTIONS DE L'ETR

Celles-ci doivent répondre au processus suivant :

- A- Publication de l'appel à candidature sur le site internet, la page Facebook et envoi à tous les clubs de la ligue.
- **B-** Réception des dossiers et sélection des dossiers pour entretien de sélection.
- C- Validation du candidat à l'issue des entretiens de sélection.
- D- Proposition, pour validation finale, au DTN ou au président de la CSDGE.
- E- Confirmation écrite du DTN ou du président de la CSDGE pour nomination officielle.
- F- Prise de fonction.

### CONDITIONS ET MOTIFS DE FIN DE MISSIONS AU SEIN DE L'ETR

- A- Le mandat de chaque membre de l'ETR se termine automatiquement à la fin de chaque l'Olympiade.
- B- Sur avis motivé du président de ligue, le DTN peut mettre fin à la mission d'un membre de l'ETR avant la fin prévue du mandat.
- C- En cas de manquement à l'exercice de sa responsabilité, chaque membre de l'ETR peut être relevé immédiatement de ses fonctions, soit par le DTN, soit, par la CSDGE suivant la procédure en vigueur pour la personne occupant la fonction de directeur des grades.

### **REGIME DEROGATOIRE**

Le descriptif de chaque poste est présenté page suivante. Les prérequis représentent le niveau nécessaire pour faire acte de candidature. A ce titre, ils ne sont pas, par principe, dérogatoires.

En revanche et pour respecter les singularités de chaque territoire, le DTN (pour toutes les fonctions, sauf celle du directeur des grades) ou le président de la CSDGE (uniquement pour la fonction de directeur des grades) peuvent autoriser une personne pour occuper temporairement la fonction envisagée.

Cette autorisation est accordée à condition que le président de la ligue et la personne postulante s'engagent collégialement à faire le nécessaire pour obtenir le ou les prérequis manquant(s) sur la durée de l'Olympiade en cours.

Les dérogations ne sont pas renouvelables.

### PRESENTATION D'UNE EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE ET RELATION FONCTIONNELLE AVEC LA DTN :

Un Cadre Technique National, coordonnateur de l'ETR.

Les ETR au sein de la FFTDA sont composées au minimum des fonctions suivantes :

- 1- Responsable Sportif de Ligue (RSL).
- 2- Responsable Développement de Ligue (RDL). (EL).
- 3- Responsable Arbitre de Ligue (RAL).
- 4- Responsable Formation de Ligue (RFL)
- 5- Entraineurs Combat et/ou Poomsé de Ligue
- **-.** ,
- 6- Directeur des Grades de Ligue (DGL).
- 7- Responsable des Disciplines Associées de ligue (RDAL).
- 8- Responsable des juges Poomsé de ligue (RJL).

Une personne peut occuper plusieurs fonctions au sein de l'ETR, sous réserve de remplir les

prérequis de chacune des fonctions.

Les statuts des membres de l'ETR peuvent être :

- Salariés : exemple des personnels techniques employés par la ligue, les CDT et/ou les clubs.

- Bénévoles : des techniciens ou toute autre personne ayant des compétences techniques spécifiques et validés par le DTN.

### **POUR RAPPEL**

Ne peuvent pas occuper une fonction au sein de l'ETR, les personnes exerçants un mandat électif au sein d'un comité départemental ou au sein d'une ligue sur les fonctions suivantes :

- Président.
- Secrétaire général et secrétaire adjoint
- Trésorière et trésorier adjoint
- Vice-président.
- Membre du comité directeur (sauf dérogation).

A l'exception des responsables des grades (directeur des grades) nommés par la CSDGE et qui doivent appliquer les directives de la CSDGE, l'Equipe Technique Régionale est chargée de faire appliquer au plan régional la politique technique et sportive définie par la fédération. Les actions initiées au plan local ne peuvent aller à l'encontre des fédérales. politiques nationales Les membres des Equipes Techniques rendent compte de leur action au Directeur Technique National, via le coordonnateur de l'FTR.

## RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE (RSL)



### **PRE-REQUIS**

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1<sup>er</sup> dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.

- Bonne connaissance des textes fédéraux.
- Qualité de communication orale.
- Appréhende la démarche projet.
- Forte capacité de management.
- Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place des actions fédérales (accueil, convocations, remerciements,...).

### **MISSIONS**

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Pilote l'ETR en collaboration avec le CTN/CTF responsable de l'ETR.
- Organise l'ensemble des actions obligatoires des ligues : Les Championnats qualificatifs combat et poomsé et les passages de grades jusqu'au 4e dan.
- Réalise et envoi au DTN, un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action obligatoire de la ligue.
- Propose au comité directeur de la ligue, pour validation, le calendrier inhérent aux activités principales des ligues : compétitions, passage de grades, stages à thèmes, formation. L'élaboration du calendrier régional devra prendre en compte le calendrier national pour ne pas se juxtaposer avec les évènements nationaux.

- Met en œuvre toutes les procédures (réservation, logistique, communication, circulaire,...) afin de permettre le bon déroulement des différentes manifestations.
- S'assure du respect du protocole et de l'application de la réglementation pour les pesées.
- Propose et organise des animations et stages à destination des jeunes licencié(e)s.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- Propose le budget prévisionnel pour chaque action.
- Réalise et présente un bilan de son activité.

### **NOMINATION**

Par le DTN sur proposition du président de ligue.

### RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DE LIGUE (RSL)



### **PRE-REQUIS**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour.
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- -Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation).
- -Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral.

- -Qualités et aisance rédactionnelle.
- -Maitrise la démarche projet.
- -Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- -Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes.
- -Maitrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ social, éducatif, hospitalier,...).

### **MISSIONS**

QPV....).

- -Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude en toute circonstance).
- -Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- -Assure le suivi des dossiers avec les partenaires institutionnels : Collectivités territoriales et Etat. -Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les différentes politiques publiques (plan de
- féminisation, plan citoyen du sport, sport santé, handicap, actions prioritaires en zone ZRR et
- -Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire

- les actions à destination des publics Scolaire et/ou Universitaire.
- -Réalise en collaboration avec les membres du CD les dossiers de subventions.
- -Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- -Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.
- -Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de produits, sponsors, mécénat,...).
- -Réalise et présente un bilan de son activité.

**NOMINATION**: Par le DTN sur proposition du président de ligue.

### RESPONSABLE ARBITRE DE LIGUE (RAL)



### **PRE-REQUIS**

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.

### **MISSIONS**

- -Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- -Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- -Anime l'effectif des arbitres de la ligue.
- -Assure la formation initiale des arbitres.
- -Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres.
- -Mobilise et anime les responsables d'arbitrage des départements, le cas échéant.
- -Garantie le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue de l'arbitrage.

- Etre titulaire d'au moins le 2<sup>e</sup> dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Etre arbitre AN2, au minimum.
- Maitriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral.
- Qualité managériale avérée.
- -Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.
- -Met en œuvre et coordonne les différents examens d'arbitrage.
- -Impulse une démarche en vue de développer une stratégie à destination des jeunes arbitres.
- -Réalise et présente un bilan de son activité.
- -Confirme auprès de la fédération, que les arbitres de la ligue retenus pour les échéances nationales, ont bien participé en tant qu'arbitre aux compétions départementales et régionales de la ligue.
- -Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

### **NOMINATION**

-Par le DTN sur proposition du président de ligue.

## RESPONSABLE FORMATION DE LIGUE (RFL)



### **PRE-REQUIS**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour.
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- -Etre titulaire du 1<sup>er</sup> dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.
- -Occupe ou a occupé la fonction de formateur fédéral.
- -Maitrise les outils informatiques inhérents à sa fonction.

### **MISSIONS**

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Planifie et met en œuvre les formations DAC, DIF et positionnement CQP.

- Encadre et anime les sessions de formations.
- Assure la promotion de la formation sur son territoire.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

### **NOMINATION**

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.

### ENTRAINEURS REGIONAUX COMBATS ET/OU POOMSE DE LIGUE (ERCL OU ERPL)



### **PRE-REQUIS**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour.
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- -Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Etre titulaire au minimum du CQP Moniteur Arts Martiaux mention Taekwondo.

- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Avoir obtenu des résultats sportifs significatifs au niveau national avec ses athlètes ou avoir eu des résultats nationaux ou internationaux.
- Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.
- Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité.

### **MISSIONS**

- -Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- -Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- -Détecte:
- a) Impulse une dynamique de pratique compétitive régionale.
- b) Organise des regroupements régionaux ouverts tous les compétiteurs des clubs.

- -Entraine une élite régionale dans une perspective de préparation aux exigences du haut niveau (formation des athlètes).
- -Encadre des jeunes athlètes en déplacement.
- -Applique les orientations de travail dans le cadre du Projet de Performance Fédérale et sa déclinaison régionale.
- -Réalise et présente un bilan de son activité.
- -Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

### **NOMINATION**

-Par le DTN sur proposition du président de ligue.

### DIRECTEUR DES GRADES DE LIGUE (DGL)



### **PRE-REQUIS**

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 5e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Maitrise la règlementation de la CSDGE.

### **MISSIONS**

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives
   Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Assure la coordination de la Commission d'Organisation Régionale des Dans et Grades.
- Assure la responsabilité technique des examens sous l'autorité du président du jury et/ou du délégué de la CSDGE.
- Organise les passages de grades taekwondo conformément à la règlementation en vigueur.

- Organise les passages de grades des disciplines associées conformément à la règlementation en vigueur.
- Convoque et assure la répartition des membres du jury sur les tables d'examen lors des passages de grades.
- Transmet à la CSDGE les résultats des différents examens, pour validation.
- Assure la formation initiale et continue des jurys passage de grades de son territoire.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du président de la CSDGE, il participe aux réunions durant lesquelles sont précisées les directives concernant les Dans et Grades Equivalents.

### **NOMINATION**

- Par le président de la CSDGE sur proposition du président de ligue.

### RESPONSABLE DES DISCIPLINES ASSOCIES DE LIGUE (RDAL)



### **PRE-REQUIS**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- -Etre titulaire du 1<sup>er</sup> dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- -Maitrise la règlementation de la CSDGE et celle relative aux grades de la discipline concernée.

### **MISSIONS**

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Propose et met en œuvre des actions de promotion à destination d'un large public.

- Inscrit les actions des DA dans le calendrier régional.
- En relation avec le directeur des grades, organise les passages de grades.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

### **NOMINATION**

-Par le DTN sur proposition du président de ligue et en concertation avec les présidents de la commission disciplines associées.

### RESPONSABLE DES JUGES POOMSE DE LIGUE (RJL)



### **PRE-REQUIS**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour.
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire d'au moins le 6e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Etre juge national, au minimum,
- -Maitriser les différentes technologies inhérentes à son environnement.
- -Qualité managériale avérée.

### **MISSIONS**

- -Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- -Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- -Anime l'effectif des juges poomsé de la lique.
- -Assure la formation initiale et continue des juges.
- -Promeut la fonction de juge et recrute des nouveaux juges.

- Mobilise et anime les responsables des juges des départements, le cas échéant.
- -Assure le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue des effectifs de juge.
- -Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition poomsé.
- -Met en œuvre et coordonne les différents examens de juges.
- -Réalise et présente un bilan de son activité.
- -Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

### **NOMINATION**

Par le DTN, sur proposition du président de ligue.

## 03

# EN CONCLUSION

Les Directives Techniques Nationales sont l'un des moyens qui permettent de fédérer les compétences de tous. Les atouts au service de chaque Ligue régionale, chaque Comité départemental et chaque club.

Ce document constitue un outil complémentaire à la réflexion menée au quotidien par les cadres Techniques.

Il nous semble fondamental de prendre en considération l'expérience, l'engagement et les compétences de tous pour répondre au plus près à nos attentes et besoins.

Chaque ligue est singulière et la connaissance de son environnement est un atout majeur pour créer, développer, animer, initier les différents secteurs, sans restriction, au regard des orientations fixées par les directives techniques nationales.

Ainsi, dans cette mission de cadre technique, il s'agit avant tout d'être un acteur au service de notre Fédération et de tous ses licenciés.

La complémentarité et la transversalité des compétences est un axe fort dans notre vision du fonctionnement fédéral.

Ainsi, chacun au regard de ses compétences, de son engagement et quelle que soit la mission et le lieu où il agit, est un acteur essentiel dans la mise en œuvre du projet fédéral.

# 04

## EN ANNEXE

### PRE REQUIS NECESSAIRE POUR LES FONCTIONS DE L'ETR

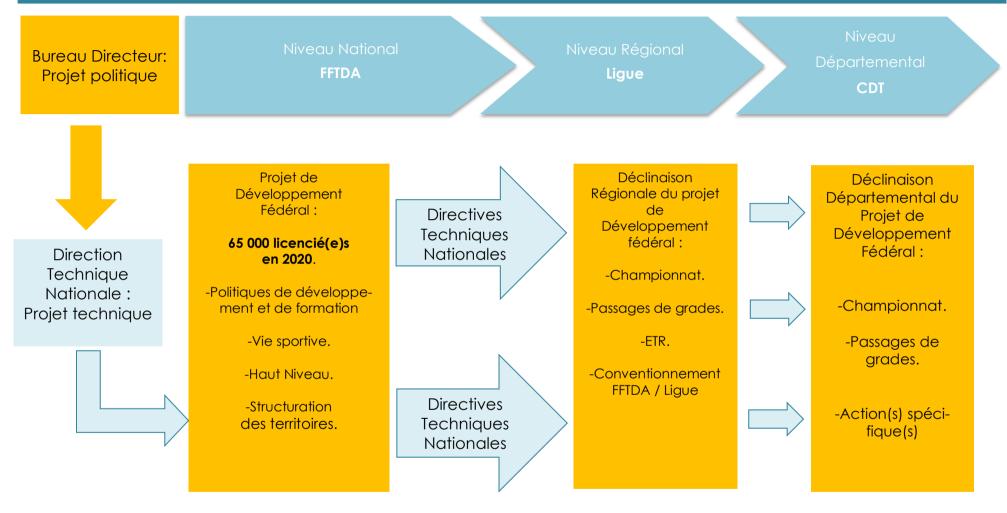
La ou Le Responsable Sportif de Ligue (RSL)	La ou Le Responsable Développement de Ligue (RDL).	La ou Le Responsable Arbitre de Ligue (RAL)	La ou Le Responsable Formation de Ligue (RFL).	La ou Les entraineurs Combat et/ou Poomsé de ligue (ERCL ou ERPL).	La ou Le directeur des grades de ligue (DGL).	La ou Le responsable des Disciplines Associées de ligue (RDAL).	La ou Le responsable des Juges poomsé de Ligue (RJL).
-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.	-Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour.	-Avoir son passeport sportif à jour	-Avoir son passeport sportif à jour.
-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.	-Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
-Etre titulaire du 1ª dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	postule.  -Etre titulaire d'au moins le 2º dan	-Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Etre titulaire du 5º dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Etre titulaire d'au moins le 6º dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
-Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.	-Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation).	FFTDA (délivré par la CSDGE).	-Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.	-Etre titulaire au minimum du CQP Moniteur Arts Martiaux mention Taekwondo.	-Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.	-Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.	-Etre juge national, au minimum,
-Bonne connaissance des textes fédéraux. -Qualité de	-Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de	au minimum.  -Maitriser les différentes	-Occupe ou a occupé la fonction de formateur fédéral.	-Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.	-Maitrise la règlementation de la CSDGE.	-Maitrise la règlementation de la CSDGE et celle relative aux arades de la	-Maitriser les différentes technologies inhérentes à son
communication orale.  -Appréhende la	l'environnement fédéralQualités et aisance rédactionnelle.	technologies inhérentes à l'environnement	-Maitrise les outils informatiques inhérents à sa	-Avoir obtenu des résultats sportifs		discipline concernée.	environnementQualité managériale
démarche projet.	-Maitrise la démarche projet.	arbitral.	fonction.	significatifs au niveau national avec ses			avérée.
-Forte capacité de management.	-Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.	-Qualité managériale avérée.		athlètes ou avoir eu des résultats nationaux ou internationaux.			
-Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.	-Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes.			-Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.			
-Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place des actions fédérales (accueil, convocations,	-Maitrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du			-Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité.			
remerciements,).	sport (champ social, éducatif, hospitalier,).						

### **COMPARATIF DES MISSIONS DE L'ETR**

La ou Le Responsable Sportif de Ligue (RSL)	La ou Le Responsable Développement	La ou Le Responsable Arbitre de Lique (RAL).	La ou Le Responsable Formation de Ligue	La ou Les entraineurs Combat et/ou Poomsé de lique (ERCL ou ERPL).	La ou Le directeur des grades de ligue (DGL).	La ou Le responsable des Disciplines Associées de ligue	La ou Le responsable des Juges poomsé de Ligue
	de Ligue (RDL).	de ligue (KAL).	(RFL).	iigue (ERCE OU ERI E).	de ligue (DGL).	(RDAL).	(RJL).
-Incarne les valeurs de nos	-Incarne les valeurs	-Incarne les valeurs	-Incarne les valeurs	-Incarne les valeurs de nos	-Incarne les valeurs de	-Incarne les valeurs de	-Incarne les valeurs de
disciplines (de part sa	de nos disciplines	de nos disciplines	de nos disciplines	disciplines (de part sa	nos disciplines (de part	nos disciplines (de part	nos disciplines (de part
fonction, il doit être	(de part sa	(de part sa fonction,	(de part sa	fonction, il doit être	sa fonction, il doit être	sa fonction, il doit être	sa fonction, il doit être
exemplaire dans son	fonction, il doit	il doit être	fonction, il doit	exemplaire dans son	exemplaire dans son	exemplaire dans son	exemplaire dans son
attitude et cela en toute	être exemplaire	exemplaire dans son	être exemplaire	attitude et cela en toute	attitude et cela en	attitude et cela en	attitude et cela en
circonstance).	dans son attitude	attitude et cela en	dans son attitude	circonstance).	toute circonstance).	toute circonstance).	toute circonstance).
	et cela en toute	toute circonstance).	et cela en toute				
-Est garant de l'application	circonstance).		circonstance).		-		
des Directives Techniques		-Est garant de		-Est garant de	-Est garant de	-Est garant de	-Est garant de
Nationales au service de	-Est garant de	l'application des	Est account de	l'application des	l'application des	l'application des	l'application des
l'interet général.	l'application des	Directives	-Est garant de	Directives Techniques	Directives Techniques	Directives Techniques	Directives Techniques
-Pilote l'ETR en	Directives	Techniques	l'application des Directives	Nationales au service de	Nationales au service	Nationales au service	Nationales au service
collaboration avec le	Techniques Nationales au	Nationales au service de l'interet	Techniques	l'interet général.	de l'interet général.	de l'interet général.	de l'interet général.
CTN/CTF responsable de	service de l'interet	général.	Nationales au	-Détecte :	-Assure la coordination	-Propose et met en	-Anime l'effectif des
l'ETR.	général.	general.	service de l'interet	a) Impulse une	de la Commission	œuvre des actions de	iuges poomsé de la
I LIK.	general.	-Anime l'effectif des	général.	dynamique de pratique	d'Organisation	promotion à destination	lique.
-Organise l'ensemble des	-Assure le suivi des	arbitres de la lique.	general.	compétitive régionale.	Régionale des Dans et	d'un large public.	iigoc.
actions obligatoires des	dossiers avec les	arbines de la ligue.	-Planifie et met en	b) Organise des	Grades.	a officinge poblic.	-Assure la formation
liques : Les Championnats	partenaires	-Assure la formation	œuvre les	regroupements régionaux	014403.	-Inscrit les actions des	initiale et continue des
aualificatifs combat et	institutionnels :	initiale des arbitres.	formations DAC.	ouverts tous les	-Assure la responsabilité	DA dans le calendrier	juges.
poomsé et les passages de	Collectivités		DIF et	compétiteurs des clubs.	technique des examens	régional.	, je 9 e s.
grades jusqu'au 4e dan.	territoriales et Etat.	-Promeut la fonction	positionnement	-Entraine une élite	sous l'autorité du	3 2 2 2	-Promeut la fonction de
3 1		arbitrale et recrute	CQP.	régionale dans une	président du jury et/ou	-En relation avec le	juge et recrute des
-Réalise et envoi au DTN, un	-Met en œuvre sur	des nouveaux		perspective de	du délégué de la	directeur des grades,	nouveaux juges.
bilan qualitatif et quantitatif	l'ensemble de son	arbitres.	-Encadre et anime	préparation aux	CSDGE.	organise les passages	
de chaque actions	territoire les		les sessions de	exigences du haut niveau		de grades.	-Mobilise et anime les
obligatoires de la ligue.	différentes	-Mobilise et anime	formations.	(formation des athlètes).	-Organise les passages		responsables des juges
	politiques	les responsables			de grades taekwondo	-Réalise et présente un	des départements, le
-Propose au comité	publiques (plan de	d'arbitrage des	-Assure la	-Encadre des jeunes	conformément à la	bilan de son activité.	cas échéant.
directeur de la ligue, pour	féminisation, plan	départements, le	promotion de la	athlètes en déplacement.	règlementation en		
validation, le calendrier	citoyen du sport,	cas échéant.	formation sur son		vigueur.	-Sur convocation du	-Assure le bon
inhérent aux activités	sport santé,		territoire.	-Applique les orientations		DTN, il participe au	déroulement des
principales des ligues :	handicap, actions	-Garantie le bon	D / 1"	de travail dans le cadre	-Organise les passages	regroupement	compétitions sur son
compétitions, passage de	prioritaires en zone	déroulement des	-Réalise et	du Projet de Performance	de grades des	concerné.	territoire d'un point de
grades, stages à thèmes,	ZRR et QPV,).	compétitions sur son	présente un bilan	Fédérale et sa déclinaison	disciplines associées	NI a saaba aski a sa	vue des effectifs de
formation. L'élaboration du	Mot on on we aur	territoire d'un point	de son activité.	régionale.	conformément à la	Nomination:	juge.
calendrier régional devra	-Met en œuvre sur l'ensemble de son	de vue de	-Sur convocation	-Réalise et présente un	règlementation en	Par le DTN sur proposition du président	
prendre en compte le calendrier national pour ne	territoire les actions	l'arbitrage.	du DTN, il participe	bilan de son activité.	vigueur.	de lique et en	
pas se juxtaposer avec les	à destination des	-Vérifie au préalable	au regroupement	bilati de soti activite.	-Convoque et assure la	concertation avec les	
évènements nationaux.	publics Scolaire	et met en œuvre les	concerné.		répartition des membres	présidents de la	
Gvenements nunondux.	et/ou Universitaire.	environements	CONCENIE.		du jury sur les tables	commission disciplines	
-Met en œuvre toutes les	-Réalise en	informatiques	Nomination :	-Sur convocation du DTN.	d'examen lors des	associées.	-Vérifie au préalable et

procédures (réservation,	collaboration	inhérents au bon	Par le DTN sur	il participe au	passages de grades.	met en œuvre les
logistique, communication,	avec les membres	fonctionnement	proposition du	regroupement concerné.	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	environements
circulaire,) afin de	du CD les dossiers	d'une compétition	président de ligue.			informatiques inhérents
permettre le bon	de subventions.	combat.	promoter and agent	Nomination:		au bon fonctionnement
déroulement des				Par le DTN sur proposition	-Transmet à la CSDGE	d'une compétition
différentes manifestations.	-Sur convocation	-Met en œuvre et		du président de ligue.	les résultats des	poomsé.
ameremes manifestaments	du DTN, il participe	coordonne les		ao prosidorni do ligeo.	différents examens, pour	ροσπισο.
-S'assure du respect du	au regroupement	différents examens			validation.	-Met en œuvre et
protocole et de	concerné.	d'arbitrage.			validation.	coordonne les différents
l'application de la	Concerne.	a arbinago.			-Assure la formation	examens de juges.
reglementation pour les	-Propose aux	-Impulse une			initiale et continue des	examens de juges.
pesées.	élu(e)s des	démarche en vue			jurys passage de grades	-Réalise et présente un
резеез.	stratégies	de dévélopper une			de son territoire.	bilan de son activité.
-Propose et organise des	favorisant	stratégie à			de son femiolie.	blian de son activité.
animations et stages à	l'ouverture de club	destination des			-Réalise et présente un	-Sur convocation du
destination des jeunes	et l'augmentation	ieunes arbitres.			bilan de son activité.	DTN, il participe au
licencié(e)s.	des licencié(e)s.	Jeones dibilies.			bildir de son delivire.	regroupement
licericie(e)s.	des licericie (e)s.	-Réalise et présente			-Sur convocation du	concerné.
-Sur convocation du DTN, il	Dronoso dos	un bilan de son			président de la CSDGE,	concerne.
	-Propose des					Nia maina arti a m
participe au regroupement concerné.	éléments de diversification des	activité.			il participe aux réunions durant lesquelles sont	Nomination : Par le DTN sur
concerne.						
Duamana la laviele al	ressources	-Confirme auprés de			précisées les directives	proposition du président
-Propose le budget	financières (vente	la fédération, que			concernant les Dans et	de ligue.
prévisionnel pour chacune	de produits,	les arbitres de la			Grades Equivalents.	
actions.	sponsors,	ligue retenus pour				
-Réalise et présente un	mécénat,).	les échéances			Nomination:	
bilan de son activité.	D / 1' 1	nationales, ont bien			Par le président de la	
	-Réalise et	participé en tant			CSDGE sur proposition	
Nomination:	présente un bilan	qu'arbitre aux			du président de ligue.	
-Par le DTN sur proposition	de son activité.	compétions				
du président de ligue.		départementales et				
	Nomination:	régionales de la				
	Par le DTN sur	ligue.				
	proposition du					
	président de ligue.	-Sur convocation du				
		DTN, il participe au				
		regroupement				
		concerné.				
		Nomination:				
		Par le DTN sur				
		proposition du				
		président de ligue.				

### Schéma général d'application des Directives Technique Nationales



### EXEMPLE DE FICHE D'APPEL A CANDIDATURE LE RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DE LA LIGUE (RDL) :

La ligue XXX de Taekwondo lance un appel à candidature pour le poste de directeur des grades.

### **RAPPEL DES PRE-REQUIS:**

- -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- -Avoir son passeport sportif à jour.
- -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- -Etre titulaire du 1<sup>er</sup> dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation).
- -Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral.

- -Qualités et aisance rédactionnelle.
- -Maitrise la démarche projet.
- -Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- -Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes.
- -Maitrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ social, éducatif, hospitalier,...

### **RAPPEL DES MISSIONS:**

- -Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- -Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- -Assure le suivi des dossiers avec les partenaires institutionnels : Collectivités territoriales et Etat.
- -Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les différentes politiques publiques (plan de féminisation, plan citoyen du sport, sport santé, handicap, actions prioritaires en zone ZRR et QPV,...).

- -Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les actions à destination des publics Scolaire et/ou Universitaire.
- -Réalise en collaboration avec les membres du CD les dossiers de subventions.
- -Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- -Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.
- -Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de produits, sponsors, mécénat,...).
- -Réalise et présente un bilan de son activité.